

AVIS DE POSTE VACANT

PEINTRE ET PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET DES ÉQUIPEMENTS SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Concours 20-309

SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du contremaître au Département entretien des immeubles, éclairage public et feux de circulation, le titulaire du poste est chargé d'effectuer différents travaux de peinture autant au niveau des immeubles que des équipements municipaux. Il exécute également diverses tâches de nature générales en matière d'entretien des immeubles et d'équipements urbains et agit à titre d'aide au personnel de métier du département.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Effectue différents travaux de peinture autant au niveau des immeubles que des équipements municipaux à savoir :
 - Préparer différentes sortes de surfaces à être peintes, bouche les fissures et remplit les joints de cloisons sèches, de mastic, de mortier ou autres pâtes de remplissage;
 - Mélange et assortit les peintures et teintures;
 - Applique différentes sortes d'apprêts, de peintures, teintures, vernis, papier peint, etc., sur des surfaces intérieures ou extérieures;
 - Exécute des travaux de peinture à l'aide d'équipement d'application sous pression d'air de type « airless »;
- Agit à titre d'aide au personnel de métier du département, assiste, lorsque requis, les électriciens, les menuisiers, le plombier, le mécanicien de machines fixes;
- Exécute divers travaux manuels de nature générale en matière d'inspection et d'entretien des immeubles et d'équipements municipaux tels que modules de jeux d'enfants, mobilier urbain, etc., seul ou en équipe afin de répondre au besoin du département;
- Effectue toutes autres tâches que lui confie son supérieur;

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en peinture de bâtiments ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec. Une expérience pertinente en rapport à l'emploi pourrait pallier à l'exigence de formation académique;
- Permis de conduire valide;
- Peut travailler en hauteur;
- Posséder l'attestation du cours de sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Faire preuve d'une grande dextérité manuelle, de minutie, de débrouillardise, d'un excellent sens de l'observation et d'un souci du travail bien fait;
- Posséder de l'initiative et un grand sens des responsabilités.



RÉMUNÉRATION ET HORAIRE DE TRAVAIL

La semaine de travail est d'une durée de 40 heures. La rémunération correspond à celle prévue à la convention collective en vigueur (échelle 2019) soit de 24.57 \$ (0 – 12 mois), 26.60 \$ (13 – 24 mois) et 28.91 \$ (25 mois et plus).

Toute personne intéressée doit transmettre son curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis **au plus tard le 12 juillet 2020**, en mentionnant le numéro de **concours 20-309** par courriel à l'adresse suivante : ressources-humaines@ville.st-hyacinthe.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines
Ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des minorités visibles et des minorités ethniques et des personnes vivant avec un handicap. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.